BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°029-2017/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2016-003/PRES DU 05 OCTOBRE 2016 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE PRETS (N°1) UV-155, (N°2) UV-156 ET D'ISTISNA'A UV-157 CONCLUS LE 17 MAI 2016 A JAKARTA EN REPUBLIQUE D'INDONESIE ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE SOUM (PDA/SOUM)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 22 mai 2017

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2016-003/PRES du 05 octobre 2016 portant autorisation de ratification des Accords prêts (N°1) UV155, (N°2) UV156 et d'Istisna'a UV 157, conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du Projet de développement agricole de Soum (PDA/Soum).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 22 mai 2017

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Troisième Vice-président

Juliette BONKOUNGOU/YAMEOGO

Le Secrétaire de séance

Dissan Boureima GNOUMOU